



Rapport annuel 2002

Verband der öffentlichen Arbeitslosenkassen der Schweiz und des Fürstentums Liechtenstein Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein Associazione delle casse pubbliche di disoccupazione della Svizzera e del Liechtenstein



Conception et création: RAPGRAPHICS

Gutenbergstrasse 20 CH-3011 Berne www.rapgraphics.ch

Impression: Schenker Druck AG, Bern

Contenu

Diensttelstungen
Im Inland hergestellte Verbindungen
Abonnemente
Totalbetrag in CHF Zi

Zusammenstellung n

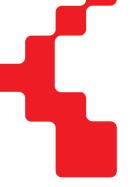
			6 news Postus
1. Avant-p	ropos du F	Président	5 2
2. Situatio	n de l'emp	oloi en Suisse	6 neue
3. Prestati	ons versé	es .	7
4. Activités	4.1 4.1.1 4.2 4.2.1	té et des commissions Comité Membres Commissions Membres	10
	4.2.1.1 4.2.1.2 4.2.1.3	Commissions prévues dans la LACI Commissions ponctuelles Commissions permanentes	12
5. Objectif	4.3 4.4	Rappel des objectifs 2001/2002 Activité en résumé des commissaires	13
6. Comptes			19
o. comptes	6.1	Compte d'exploitation au 31 décembre 2002 Bilan au 31 décembre 2002	20
7. Rapport	des révis	eurs	21
8. Budget	8.1	Budget du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2003	22





Abréviations

AC	Assurance-chômage
vak	Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la principauté du Liechtenstein
ASAK	Commission des caisses de chômage
Cch	Caisse de chômage
IC	Indemnité de chômage
ICI	Indemnité en cas d'insolvabilité
INT	Indemnité en cas d'intempéries
KALK	Commission de coordination des caisses de chômage
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LPGA	Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales
MMT	Mesures du marché du travail
OACI	Ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
ORP	Office régional de placement
PLASTA	Système d'information placement et statistiques du marché du travail
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Marché du travail / Assurance-chômage
SIPAC	Système informatique de paiement des caisses de chômage



1. Avant-propos du Président



Bruno Thurre Président de l'association des caisses publiques de chômage de Suisse

La présence de Monsieur le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, alors chef du département fédéral de l'économie, et actuel Président de la Confédération, aux assises de notre association à Lausanne les 12 et 13 septembre a constitué le point d'orgue de l'année 2002.

La recrudescence du chômage constatée au dernier trimestre 2001 s'est confirmée en 2002. Après un recul moins marqué que les années précédentes au 1er semestre, la tendance à la hausse s'est rapidement accélérée dès l'automne 2002.

La présence de Monsieur le Conseiller fédéral Couchepin à nos assises a constitué non seulement un honneur mais également un témoignage de reconnaissance pour le travail accompli par toutes les caisses publiques cantonales de chômage de Suisse. Monsieur Couchepin a saisi cette occasion comme point de départ de la campagne du Conseil fédéral sur le référendum lancé contre la révision de la loi sur l'assurancechômage. C'est dire que notre assemblée annuelle a revêtu un caractère exceptionnel, puisque sa deuxième partie, rehaussée par la présence de nombreux invité(e)s de marque, a été l'occasion d'un échange fructueux entre les participant(e)s et Monsieur le Conseiller fédéral. Que Monsieur Couchepin trouve ici l'expression réitérée de nos sincères remerciements.

Il faut bien le dire, un peu à la surprise générale compte tenu du climat du marché de l'emploi à l'automne 2002, la révision de la LACI a passé le cap et c'est par 1'234'623 contre 966'626 voix que le peuple a dit oui à cette révision qui entrera en vigueur pour l'essentiel le 1er juillet 2003.

Le rapport annuel 2002 revêt un caractère particulier, en ce sens qu'il se veut un complément à celui de 2001/2002 présenté à l'assemblée générale des 12 et 13 septembre 2002 à Lausanne.

Le comité n'a en effet pas jugé utile de reprendre l'intégralité des textes déjà publiés et de les répéter à nouveau.

Par contre, comme indiqué, il reprend les comptes consolidés pour la période du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2002 qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale qui se tiendra au Liechtenstein les 5 et 6 juin 2003.

Dès l'année 2003, le rapport annuel correspondra à l'année civile.

Pour terminer, je remercie mes collègues du comité et le secrétaire pour leur soutien, ainsi que nos différents partenaires, en particulier le seco, pour leur confiance.

Bruno Thurre



2. Situation de l'emploi en Suisse

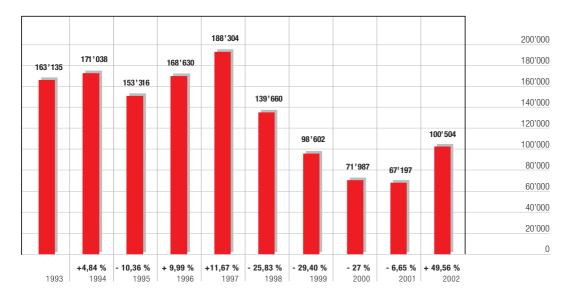
La situation sur le marché de l'emploi en Suisse s'est encore dégradée en 2002. En effet, contrairement aux années précédentes, le chômage n'a que légèrement reculé au cours du premier semestre. Dès septembre, la tendance à la hausse s'est rapidement accélérée.

Taux annuel moyen de chômage

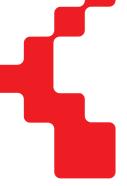
En Suisse, la moyenne annuelle du chômage a connu une hausse. Le taux de chômage a été de 2,8 % en moyenne en 2002 contre 1,9 % en 2001.

Nombre moyen de chômeurs

En 2002, le nombre moyen des chômeurs a été de l'ordre de 100'504 (67'197 en 2001).



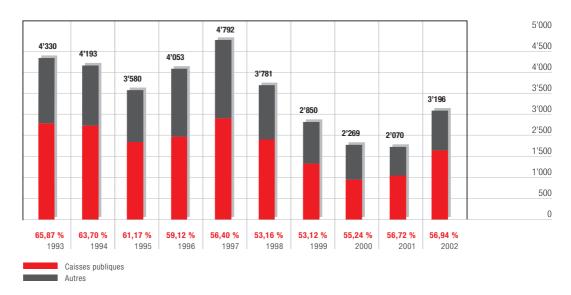
Evolution depuis 1993



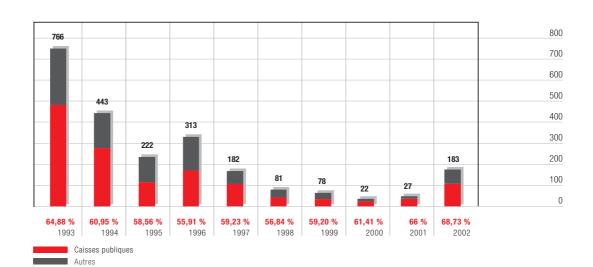
3. Prestations versées

Les graphiques ci-après donnent, en les classant par genre, la totalité des prestations versées depuis 1993 et indiquent également quelle a été en % la part, pour chacune d'entre elles, payée par les caisses publiques. Il y a lieu de remarquer que les caisses publiques ont augmenté leurs parts de marché dans le secteur des indemnités IC/MMT, secteur qui représente en volume l'essentiel des prestations versées.

Indemnités IC/MMT en mio de CHF



Indemnités RHT en mio de CHF

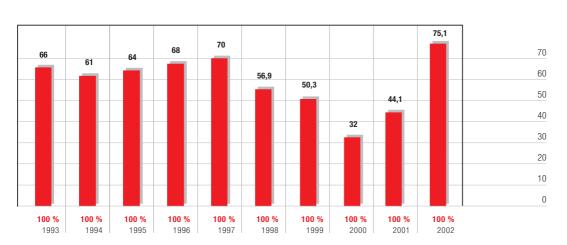




120 114 110 100 80 67 60 40 25 24 24 21 20 0 **41,82 %** 1995 **41,38 %** 1996 **27,45 %** 2001 **40,35 %** 1993 **37,50 %** 1994 **45,19 %** 1997 **37,55 %** 1998 **52,51 %** 1999 **37,55 %** 2000 **32,05 %** 2002

Indemnités INT en mio de CHF

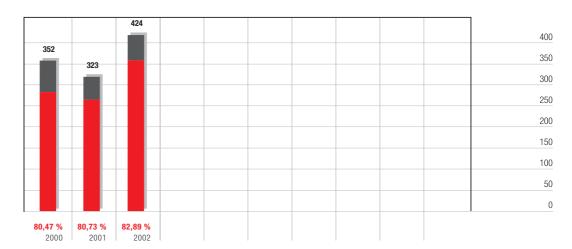




Indemnités ICI en mio de CHF



Mesures individuelles et collectives du marché du travail (MMT) en mio de CHF









4. Activités du comité et des commissions

4.1.1 Membres 4.1 Comité

Pour atteindre les buts fixés par les statuts, l'association dispose d'un comité de 9 membres et d'un secrétaire à 50 % dont les tâches sont réparties comme suit:

Président Bruno Thurre	Valais	Caissier Heinz Stuber	Soleure
Vice-Président Alexandre Deluca	Berne	Membres François Chanson	Vaud
Alexanure Deluca	Dellie	Kurt Landis Verena Liechti	Zoug Bâle-Ville
Secrétaire Roger Summermatter	Valais	Pascal Guillet Iginio Pedrioli Werner Seemann	Neuchâtel Tessin Saint-Gall

Le comité a siégé à 6 reprises durant l'année 2002. Un résumé des principaux points traités a été adressé à chaque membre de l'Association dans les jours qui ont suivi les séances.

La représentation au sein des différentes commissions est la suivante:

4.2 Commissions

4.2.1 Membres

4.2.1.1 Commissions prévues dans la LACI

Commission de surveillance		Commission consultative		
de l'assurance-chômage		Bruno Thurre	Valais	
Bruno Thurre	Valais	Pascal Guillet	Neuchâtel	

Sous-commission finances de la commission de surveillance

Bruno Thurre Valais





4.2.1.2 Commissions ponctuelles

Commission de pilotage du projet relatif à la nouvelle conception PLASTA/SIPAC

Bruno Thurre Valais

POL PLASTA/SIPAC 2003

Alexandre Deluca Berne

4.2.1.3 Commissions permanentes

ASAK

Bruno Thurre Valais
Alexandre Deluca Berne
Heinz Stuber Soleure

KALK générale

Bruno Thurre Valais
Alexandre Deluca Berne
Heinz Stuber Soleure

KALK juridique

Heinz Stuber Soleure
Kurt Häcki BâleCampagne

KALK finances

Bruno Thurre Valais
Werner Seemann Saint-Gall

remplacent la KALK informatique:

ILA ASAL

Alexandre Deluca Berne
Pascal Guillet Neuchâtel

ILEA IZ ASAL

Alexandre Deluca Berne
Dominique Schmutz Fribourg

KALK formation

Verena Liechti Bâle-Ville Pascal Guillet Neuchâtel

Groupe Marketing

François Chanson Vaud
Kurt Häcki Bâle-Campagne
Dominique Schmutz Fribourg



4.3 Rappel des objectifs 2001/2002

Les objectifs suivants avaient été arrêtés pour l'année 2002:

- Collaboration active à la préparation de l'ordonnance d'application relative à la révision LACI 2003.
- Information et formation pour la mise en application des accords sectoriels Suisse Communauté Européenne.
- Participation soutenue à la réalisation de détail de la nouvelle conception PLASTA/SIPAC 2003.
- Attention toute particulière sur la mise à disposition par le seco de tous les moyens prévus dans la convention 2000.
- Réflexion sur la mise sur pied d'un concept de formation pour chaque secteur d'activité des caisses de chômage.
- Collaboration à la mise sur pied du site Internet seco et des organes d'exécution.
- Obtention de directives mises à jour en matière juridique, garantes de qualité dans l'exécution des tâches quotidiennes des organes d'exécution.
- Mise à disposition d'un document définissant une stratégie devant permettre aux caisses publiques de mieux se profiler face à la concurrence.

4.4 Activité en résumé des commis-saires

En matière juridique

Révision LACI

La révision de la LACI a passé le cap du référendum et c'est par 1'234'395 contre 966'511 voix que le peuple a dit oui à cette révision qui entrera en vigueur pour l'essentiel le 1er juillet 2003.

Révision OACI

L'acceptation par le peuple de la révision de la LACI implique une révision de l'OACI qui interviendra en 2003.

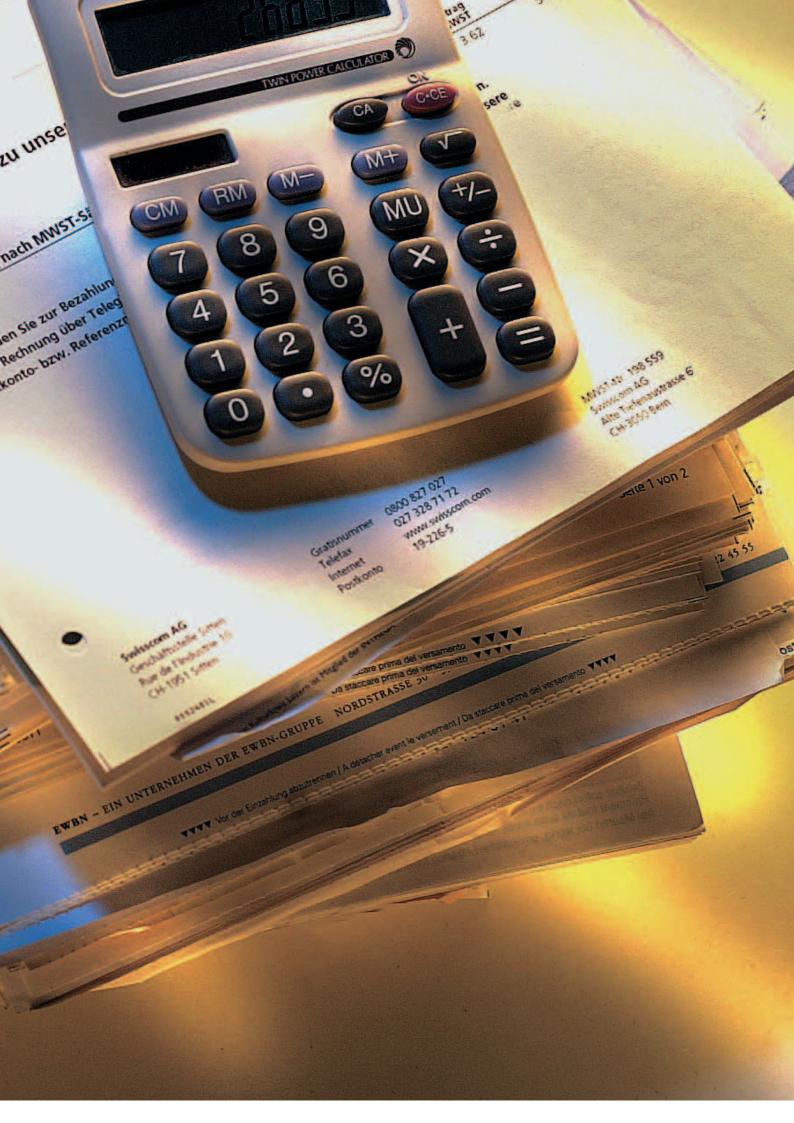
Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA)

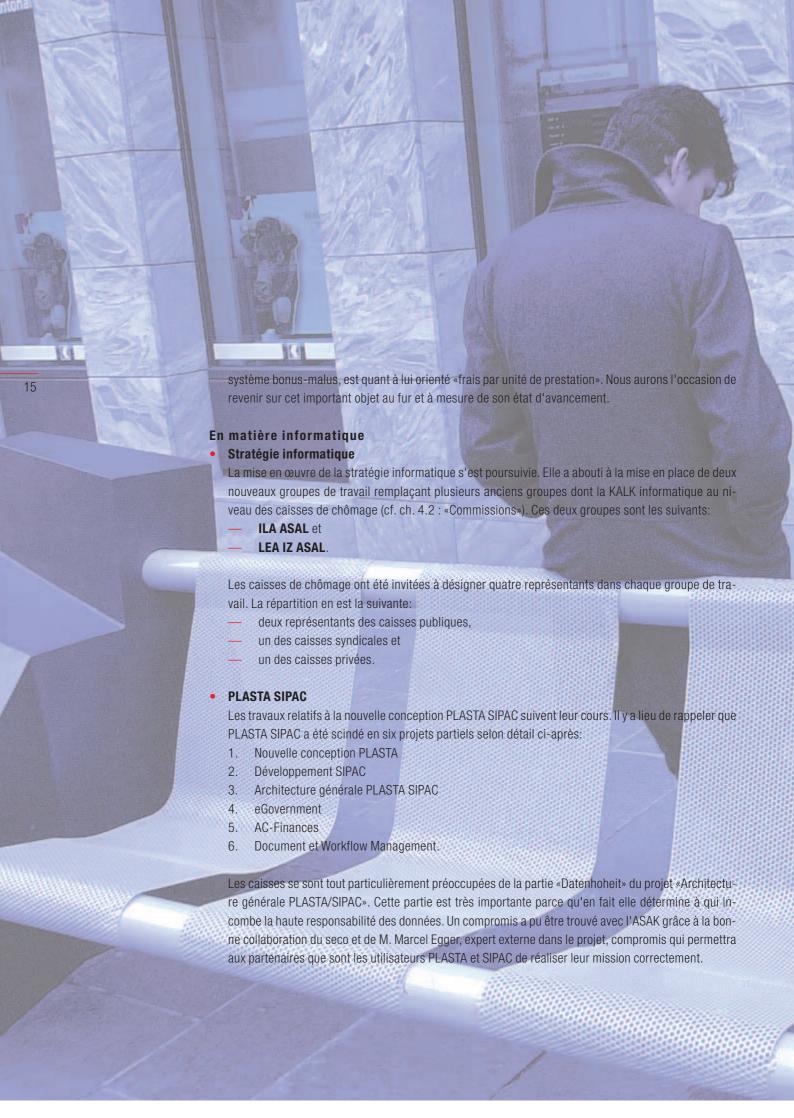
La LPGA entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2003. Cette législation introduira en assurance-chômage le principe de la décision sur opposition. Cette nouvelle procédure devrait alléger les tribunaux en matière de recours et permettre un traitement plus rapide des observations justifiées émanant des assurés.

En matière financière

Convention 2004

Si la convention 2000, en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2003, est basée sur un système de bonusmalus orienté «unité de prestation par poste à temps complet», le projet 2004, toujours basé sur un







En matière de formation

• Comme indiqué dans les objectifs, un concept est en préparation en matière de formation. Ce nouveau concept de formation est basé sur les besoins des caisses et est orienté sur la satisfaction de ces besoins en matière de formation de base, de formation initiale, et ceci dans tous les domaines où les caisses sont appelées à fournir des prestations. Ce concept de formation devrait être porté à la connaissance de tous les intéressés à la fin du printemps 2003.

En matière de marketing

 La commission marketing a fourni un important travail pour la mise à disposition de propositions concrètes permettant aux caisses de chômage publiques de se profiler en matière de concurrence et de se faire connaître toujours mieux aux yeux de leurs assurés. Des propositions concrètes seront adressées à chaque membre qui pourront les utiliser au gré de leurs besoins et ce dès vers la fin du premier semestre 2003.



5. Objectifs 2003

Les objectifs suivants ont été arrêtés pour l'année 2003:

- Collaboration active à la préparation de l'ordonnance d'application relative à la révision LACI 2003.
- Formation relative à la mise en place de la révision LACI (droit et application).
- Formation pour la mise en application des accords sectoriels Suisse Communauté Européenne.
- Continuation de la participation soutenue à la réalisation de détail de la nouvelle conception PLASTA/ SIPAC.
- Mise sur pied d'un concept de formation pour chaque secteur d'activité des caisses de chômage.
- Poursuite de la collaboration à la mise sur pied du site Internet seco et des organes d'exécution.
- Collaboration à la préparation de la nouvelle convention 2004 liant la Confédération et les fondateurs des caisses de chômage.
- Participation à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie informatique du seco DA.
- Encouragement d'une collaboration intercantonale dans les années futures.



19



6. Comptes 2001/2002

6.1 Compte
d'exploitation
du 1er juillet
2001 au
31 décembre
2002

	Avoir	Doit
épenses		
Séances du comité		6'592.50
Assemblée des délégués		10'897.35
Imprimés, frais, taxes		7'420.65
Logo		0.00
Internet vak		2'499.05
Concept de communication		5'810.40
Etudes		16'742.00
Publications		519.60
Secrétariat		105'434.65
Frais divers		0.00
Frais bancaires		285.95

Total des dépenses

CHF 156'202.15

Recettes	Avoir	Doit	
Cotisations des membres	128'700.00		
Secrétariat	75'000.00		
Intérêts s/cpte bancaire	2'165.10		

Total des recettes

CHF 205'865.10

Bénéfice d'exploitation

CHF 49'662.95



	Doit	Avoir
Actif	Doit	AVUII
Caisse		0.00
Banque		212'801.50
Impôt anticipé		451.15
Actifs transitoires		3'605.00

6.2 Bilan au 31 décembre 2002

Takal daa aasta	0115 0401057 05
Total des actifs	CHF 216'857.65

	Doit	Avoir
Passifs		
Capital	153'372.20	
Passifs transitoires	63'485.45	
Total des passifs	CHF 216'857.65	

7. Rapport des réviseurs

1° juillet 2001 au 31 décembre 2002 Les réviseurs signataires ont examiné les comptes annuels 2001/2002 de l'association des caisses publiques de chômage. Ils ont constaté que la comptabilité est tenue dans les règles et que toutes les écritures ont été correctement enregistrées sur la base des pièces comptables existantes.

Les livres font ressortir des recettes pour un montant de	CHF	205'865.10
et des charges pour un montant de	CHF	156'202.15
le bénéfice s'élève donc à	CHF	49'662.95
somme portée en augmentation du capital que se monte à	CHF	153'372.20

Nous proposons à l'assemblée générale:

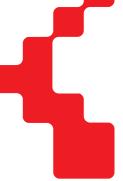
- d'approuver les comptes annuels 2001/2002 (1er juillet 2001 au 31 décembre 2002) et le bilan au 31 décembre 2002 ainsi que d'en donner décharge au caissier Heinz Stuber, Soleure.
- de remercier le caissier pour la gestion rigoureuse et consciencieuse des comptes et proposons à l'assemblée d'en donner décharge au comité.

Les réviseurs:

Lucerne/Fribourg, 2 avril 2003

Walter Portmann

Dominique Schmutz



Total des recettes



6.3 Budget du

2003

1er janvier 2003 au 31 décembre

8. Budget

Recettes	
Cotisations des membres	85'800.00
Secrétariat	55'000.00
Intérêts s/cpte bancaire	2'000.00

CHF 142'800.00

erte	CHF	15'500.0
tal des dépenses	CHF	158'300.0
Frais divers		300.0
Etudes		20'000.0
Publications		5'000.0
Concept de communication		50'000.0
Internet		2'000.0
Imprimés, matériel, taxes		5'000.0
Déplacements		6'000.0
Secrétariat		55'000.0
Assemblée des délégués		5'000.0
Séances du comité		10'000.0